Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260605-DELIB_202606_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026 N°3

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le CINQ JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU,

EXCUSES :

M. Loïc LORRE ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
Mme Séverine CARLIER, ayant donné procuration à M. François GRAIGNIC

Mme Isabelle MORANT a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 29 mai 2026

3-MODALITE DE GESTION DES COMMISSIONS OUVERTES AUX HABITANTS

Par délibération du 8 avril 2026 des commissions communales ont été créées.
Il est proposé de permettre à des personnes non-élus de participer à ces commissions.
La mise en place de commissions municipales ouvertes s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les citoyens.

Quatre commissions seront ouvertes dès la rentrée de septembre :
-animation, communication et vie associative
-participation citoyenne et dynamisation du centre bourg
- travaux, voirie, réseaux, prévention et sécurité
- environnement, espaces verts et mobilités

Les personnes intéressées devront s'inscrire à la mairie. En cas de besoins, le groupe de travail sélectionnera les candidatures.

Une réunion d'information est prévue à ce sujet en mairie, avec deux dates au choix : le samedi 6 juin à 10h ou le jeudi 11 juin à 20h.

Afin de définir les règles de participation à ces commissions un règlement a été élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix favorables),

- **Adopte** Le règlement en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

La secrétaire
Isabelle MORANT